



# PERMAX 100 EC

**PRODUIT BIOCIDÉ**  
PT 18

**Usage professionnel**

AMM : 8700753

**CONTIENT:**  
100 g/L Perméthrine,

**USAGES :**  
Désinsectisation des locaux de stockage (POA) et matériel de transport (POA)

**ACTION :**  
Insecticide à longue rémanence.

**DURÉE DE CONSERVATION :**  
2 ans

**AVERTISSEMENT :**



Xn - Nocif



N- Dangereux pour l'environnement

**CONDITIONNEMENT :**  
Bidon 5 litres (par 4)



**PERMAX 100 EC** est un insecticide émulsionnable ayant une durée d'action de plusieurs semaines.

Il s'utilise en pulvérisation basse pression pour la destruction des blattes, puces, coléoptères, teignes, punaises, et autres insectes nuisibles dans les locaux industriels et d'habitation.

## DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Dilution au taux de 2.5 % (250 ml dans 10 litres d'eau)

### A - INSECTES RAMPANTS (blattes, coléoptères...):

Pulvériser **PERMAX 100 EC** sous basse pression et de manière localisée dans les fissures, au niveau des plinthes, entre les conduites, les chambranles de portes ou des fenêtres, et tout endroit où chaleur et obscurité représentent des caches idéales pour ces insectes.

### B. INSECTES VOLANTS (mouches, teignes, mites...):

Traiter si possible les murs et parois par pulvérisation en évitant un trop grand ruissellement du produit.

Pour les teignes et mites des denrées, ôter au préalable les toiles de larves ou les aspirer à l'aide d'un aspirateur puis, appliquer après nettoyage sur les parois mais également sous les machines où des larves peuvent subsister dans des résidus de fabrication.

### C. AUTRES :

**Destruction des puces :** traiter par pulvérisation toute la surface du sol.

**Destruction des nids de guêpes :** pulvériser dans le trou d'entrée ou si possible directement dans les nids

Traiter hors présence du public. Laisser les lieux inoccupés pendant 4 heures, aérer largement (au moins 1 heure) avant de les réoccuper.

## PRECAUTIONS

Inflammable.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (couvrir les aquariums).

Eviter d'inhaler des gouttelettes de produit au moment de l'application / porter un masque type P2. Ne pas appliquer sur ou dans les appareils destinés à la transformation ou à la préparation de denrées alimentaires ou de condiments. Couvrir les denrées, les matières premières et les appareils ménagers pendant le traitement. Ne pas atomiser dans l'atmosphère .

Attention au risque de « glissade » sur le produit fraîchement appliqué.

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Ne traiter que des surfaces propres-En cas de doute faire un essai sur une surface cachée avant traitement. Nettoyer le matériel à l'eau.

« *Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.* ».



**ZA MACON EST—01750 REPLONGES**

**Tel : 03.85.31.89.10—Fax : 03.85.31.89.11—**

**email : [info@edialux.com](mailto:info@edialux.com) site : [www.edialux.fr](http://www.edialux.fr)**